



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-POS-163

Déposé le : 1.3.2016

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 118 et 119 LGC** Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

**(b) la prise en considération immédiate.** Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année**

## Titre du postulat

**Promouvoir les postes à temps partiel (80% - 95%) au sein de l'Administration cantonale vaudoise - Pour une meilleure conciliation vie professionnelle et vie privée - Pour davantage de femmes aux postes clés**

## Texte déposé

La flexibilisation des postes à 100% ouvre de nouvelles perspectives aux femmes et aux hommes qui désirent consacrer un peu plus de temps à leur famille tout en poursuivant leur carrière professionnelle. D'après une enquête de l'Office fédéral de la statistique, de plus en plus de jeunes hommes souhaitent aussi assumer une partie de la prise en charge des enfants et des travaux ménagers. En ce qui concerne le Canton de Vaud, on observe que le travail à temps partiel est en progression constante depuis les années septante : en 2012, le temps partiel concernait 53% de la population active féminine et 13% de la population masculine. Les postes à temps partiel pourraient donc devenir un avantage comparatif sur le marché du recrutement. De plus, on constate que le travail à temps partiel n'est plus limité aux postes subalternes puisqu'il a surtout augmenté parmi les personnes bien qualifiées ces dernières années.

Ce modèle est encouragé à la Confédération et certains départements en ont même fait une « règle », mettant tous les postes à 100% systématiquement au concours à 80-100%, ce qui a conduit à une augmentation conséquente des candidatures féminines. De même, dans l'Administration cantonale neuchâteloise, tous les postes à 100 % sont ouverts aux candidatures de 80 à 100 %, ceci étant mentionné dans les offres d'emploi. Les femmes ne sont de loin pas les seules à profiter de cette flexibilisation du travail : il n'est plus rare de rencontrer des jeunes couples qui ont choisi de travailler, tous deux, à temps partiel (entre 80% et 95%) dans le but de passer une

journée ou une demi-journée de plus avec leurs enfants, sans renoncer à de bonnes perspectives professionnelles.

S'agissant du Canton de Vaud, le règlement sur l'égalité de l'Administration cantonale vaudoise (Régäl) définit 3 axes prioritaires d'intervention pour garantir l'égalité des chances :

- garantir l'existence de conditions de travail non discriminatoires ;
- encourager une représentation équitable des deux sexes dans tous les secteurs et à tous les niveaux hiérarchiques ;
- favoriser la conciliation entre l'activité professionnelle et les responsabilités familiales.

Alors que certaines femmes ont un niveau de formation élevé, elles restent largement minoritaires dans les postes de cadres supérieurs dans l'ACV. Selon StatVD, elles sont surreprésentées dans les classes 1 à 10 (69% des EPT) et sous-représentées à partir de la classe 11, totalisant 45% des EPT des classes 11 à 13 et seulement 25% des classes 14 à 18, qui sont souvent associées à des postes à responsabilité hiérarchique. L'Enquête suisse sur la population active 2012 montre que la plupart des Vaudois<sup>es</sup> exercent leur activité lucrative sans responsabilité de cadres (65%), contre 44% des hommes. Ces derniers sont aussi plus nombreux (10%) à faire partie de la direction que les femmes (5%). Enfin, la proportion de femmes occupant un rang hiérarchique supérieur n'est pas plus élevée dans les secteurs d'activité à majorité féminine tels que Santé, social et Enseignement.

Enfin, on observe dans le Canton de Vaud et pour tous les couples, un recul de la responsabilité exclusivement féminine, au profit de la responsabilité commune du travail domestique. Au sein des couples avec enfants, la responsabilité a même triplé. Le groupe socialiste est convaincu que l'ACV se doit d'être exemplaire et qu'elle doit jouer un rôle de pionnier dans le domaine de la conciliation de la vie privée et professionnelle. S'y ajoute le fait qu'un employeur a tout intérêt à s'engager sur la voie de l'amélioration de la conciliation des vies professionnelle et familiale pour les raisons suivantes :

- une plus large répartition des responsabilités et du savoir-faire diminue les risques ;
- l'amélioration de la motivation et de l'engagement des collaborateurs augmente leur productivité et la qualité du travail sans parler de leur fidélisation;
- la baisse des absences et de la rotation des employés permet une diminution des dépenses de recrutement et d'initiation du personnel ;
- des mesures favorables à la famille augmentent l'attractivité de l'ACV sur le marché du travail.

L'introduction d'une mesure volontariste dans ce domaine, avec la mise au concours de tous les postes à plein temps à 80%-100%, ou avec une indication relative au temps partiel ((p. ex. «possibilité de travailler à temps partiel» ou «taux d'occupation de 80 % à 100 %») permettrait aux jeunes parents d'envisager une carrière professionnelle sans avoir à « sacrifier » leur vie de famille. Qui n'a pas entendu, le fameux « Je n'ai pas vu mes enfants grandir et je le regrette ». Elle permettrait, de plus, d'augmenter sensiblement le nombre de candidatures féminines pour les postes de cadre et donc d'élargir le choix de l'ACV.

Enfin, l'engagement d'un candidat qui opte pour le temps partiel nécessite une légère adaptation du cahier des charges ainsi que le transfert du solde du pourcentage non alloué au sein du service (p. ex. transfert d'un 20% d'un adjoint en charge de l'intégration sur un poste de responsable de l'intégration). Ces dispositions doivent également s'appliquer aux postes de cadres.

Au vu de ce qui précède, le groupe socialiste, en cette journée anniversaire du 8 mars, demande au Conseil d'Etat, par le présent postulat, d'étudier l'opportunité :

- d'introduire une certaine flexibilité du travail pour les postes à 100%, en les mettant systématiquement au concours à 80-100% ;
- d'adapter les cahiers des charges des postes concernés au pourcentage de travail ;
- de réallouer le pourcentage non alloué (entre 5 et 20%) au sein du service, puis de la direction, afin de renforcer d'autres postes.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

x

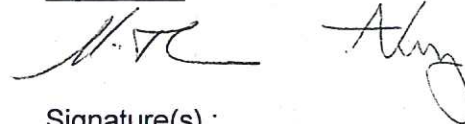
(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

Nom et prénom de l'auteur :

Muriel Thalmann, Annick Vuarnoz

Signature :



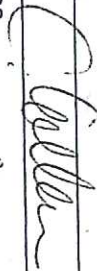




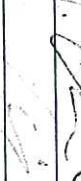
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Valerie Induni ; Claire Attinger ; Aline Dupontet ; Isabelle Freymond ; Fabienne Freymond  
Cantone

Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**

## Liste des députés signataires – état au 1<sup>er</sup> mars 2016

Aellen Catherine		Christen Jérôme	Eggenberger Julien
Ansermet Jacques		Christin Dominique-Ella	Ehrwein Nihan Céline
Attinger Doepper Claire		Clivaz Philippe	Epars Olivier
Aubert Miréille		Collet Michel	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne		Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Ballif Laurent		Courdesse Régis	Freymond Isabelle
Bendahan Samuel		Creteigny Gérald	Freymond Cantone Fabienne
Berthoud Alexandre		Créteigny Laurence	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc		Croci-Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Blanc Mathieu		Crottaz Brigitte	Germain Philippe
Bolay Guy-Philippe		Cuérel Julien	Glauser Nicolas
Bonny Dominique-Richard		De Montmollin Martial	Golaz Olivier
Bory Marc-André		Debluë François	Grandjean Pierre
Bovay Alain		Décosterd Anne	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier		Deillon Fabien	Guignard Pierre
Butera Sonya		Démétriades Alexandre	Haldy Jacques
Cachin Jean-François		Desmeules Michel	Hurni Véronique
Calpini Christa		Despot Fabienne	Induni Valérie
Capt Gloria		Devaud Grégory	Jaccoud Jessica
Chapalay Albert		Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Chappuis Laurent		Donzé Manuel	Jaquier Rémy
Cherubini Alberto		Ducommun Philippe	Jobin Philippe
Cherbuin Amélie		Dupontet Aline	Jungclaus Delarze Suzanne
Chevalley Christine		Durussel José	Kappeler Hans Rudolf
Chollet Jean-Luc		Duvoisin Ginette	Keller Vincent

## Liste des députés signataires – état au 1<sup>er</sup> mars 2016

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Rydlö Alexandre
Krieg Philippe	Oran Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schobinger Bastien
Lio Lena	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Perrin Jacques	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Pillonel Cédric	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Podio Sylvie	Stürner Felix
Marion Axel	Probst Delphine	Surer Jean-Marie
Martin Josée	Randin Philippe	Thalmann Muriel
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Rau Michel	Tosato Oscar
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Trolliet Daniel
Meldem Martine	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Melly Serge	Rezzo Stéphane	Uffer Filipp
Meyer Roxanne	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Riesen Werner	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Volet Pierre
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vuarnoz Annick
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Vuillemin Philippe
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric